

-RER D-

Arrêt
obligatoire
à Juvisy,
c'est

NON !

Organisation du recours collectif contre Île-de-France mobilités par l'association d'usagers «D- Très insuffisant »

Chaque usager qui souhaite engager la responsabilité d'Île-de-France Mobilités, mandant de la SNCF, pour réparation de son préjudice lié à l'arrêt systématique à Juvisy-sur-Orge devra :

- 1) remplir le document suivant ;
- 2) verser 1 euro pour adhérer à l'association «D- très insuffisant» (espèce ou chèque à l'ordre de «association D- très insuffisant»).

Ce contentieux a vocation d'empêcher que les autorités de transport (SNCF et Île-de-France Mobilités) ne rendent effectif l'arrêt systématique à Juvisy-sur-Orge.

À adresser à :

Association « D- très insuffisant »

1 rue Eugène-Freyssinet 91130 Ris-Orangis - dmoinstresinsuffisant@gmail.com

Informations nécessaires à la préparation de votre recours pour la réparation de votre préjudice personnel

Nom de famille :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Pour une première évaluation de votre préjudice, veuillez répondre aux questions suivantes :

- Je suis propriétaire d'un bien à usage d'habitation :

Si oui, adresse du bien dont vous êtes propriétaire :

.....

- Je suis usager du RER D pour me rendre sur mon lieu de travail :

Si oui, entre quelles stations :

Combien de fois par semaine :

.....

- Je suis usager occasionnel (week-end, vacances,..) du RER D :

- Je suis propriétaire ou exploitant d'un commerce sur une commune desservie par le RER D:

Si oui, laquelle:.....

- Je suis parent d'un enfant nécessitant une garde :

- Je suis victime d'un préjudice lié à l'arrêt systématique à Juvisy-sur-Orge :

.....

.....

.....

.....

Date

Le

À

Signature de l'usager :